

118 Agriculture 11 1

AUNE assemblée des Marchands et autres habitans de Québec intéressés dans le commerce et l'agriculture des Canadas, qui s'est tenue aujourd'hui, pour considérer les restrictions actuelles sur l'importation dans la Grande-Bretagne des bleds et farines coloniales, dans la vue de prendre des mesures pour en obtenir l'abolition, les résolutions suivantes ont été adoptées, savoir :—

Que cette assemblée est d'opinion qu'il existe par-tout, dans l'un et l'autre Canada, la plus grande détresse parmi la classe des marchands et parmi celle des cultivateurs.

Que la détresse qui règne dans les Canadas doit principalement s'attribuer aux restrictions imposées sur l'importation dans le Royaume-Uni des bleds et farines de ces provinces.

Que le maintien des restrictions actuelles sur l'importation, dans le Royaume-Uni, des bleds et farines des Canadas aura les suites les plus ruineuses pour toute la population de ces provinces.

Que si les restrictions actuelles sont maintenues, les relations commerciales entre ces provinces et le Royaume-Uni seront presque anéanties ; les grains, et particulièrement le froment, étant le principal objet d'exportation des Canadas, et le principal moyen que les habitans ont de payer leurs dettes.

Qu'à moins que les bleds et farines des Canadas ne soient admis dans le Royaume-Uni pour être consommés dans l'intérieur, le marchand qui importe les produits de manufactures anglaises sera privé du principal moyen de les payer.

Que cette assemblée est d'opinion qu'il est très-expédient qu'il soit dressé une pétition au parlement impérial, exposant le tort que souffrent les Canadas, et demandant qu'il y soit porté remède.

Un projet de pétition dressé par le Comité de Commerce a été alors lu et approuvé, et il a été ordonné qu'il en seroit transcrit une copie sur parchemin pour chacune des branches du parlement impérial.

Après quoi il a été résolu,

Que l'assemblée est d'avis qu'il est à propos de nommer cinq messieurs pour (conjointement avec le Comité de Commerce) donner communication des résolutions et de la pétition adoptées par cette assemblée, aux seigneurs et autres intéressés dans les différens comtés de ce district, et de reconmander qu'ils adoptent de pareilles mesures suivant le mode qui leur paroitra respectivement être le plus propre à obtenir l'exemption du grief dont on se plaint.

Que les messieurs suivants soient ajoutés au Comité de Commerce pour l'objet ci-dessus, savoir : le Docteur BLANCHET, JOHN NEILSON, PHILIPPE PANET, CHARLES LANGEVIN et FRANÇOIS QUIROUET, Ecuyers.

Qu'il soit ouvert une souscription pour subvenir aux frais nécessaires pour l'accomplissement des objets ci-dessus.

Que les précédentes résolutions soient insérées dans les papiers publics dans les deux langues.

JOHN STEWART,

Président.

QUEBEC, 15 août 1821.

B-8
Carte